

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, sportive, animation et de la culture

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptation du tableau des effectifs liée aux avancements de grade (-37/+37)

Dans le cadre des évolutions de carrière des agents titulaires des avancements de grade ont été proposés, considérant que les agents, outre les conditions statutaires réunies, réalisent des fonctions correspondant aux missions du grade d'avancement. Afin de nommer ces collaborateurs, il convient d'effectuer les créations et suppressions suivantes **au 1^{er} juillet 2019** :

Supprimer :	Créer :
- 13 postes d'adjoint technique à temps complet,	- 13 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet,
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet,	- 4 postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet,
- 6 postes d'adjoint administratif à temps complet,	- 6 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet,
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	- 5 postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet,	- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet,	- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet,
- 3 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	- 3 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet,	- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet,	- 1 poste de puéricultrice hors classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet.	- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet.

II. Adaptation du tableau des effectifs liée à la mise en stage et à la titularisation suite à la réussite à concours (-3/+2)

Un agent ayant réussi le concours d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe a été nommé, il convient de régulariser cette nomination au tableau des effectifs à compter du **1^{er} juillet 2019** et pour ce faire de :

Supprimer :	Créer :
- 1 poste d'assistant de conservation à temps complet	- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet

Suite à sa réussite au concours de rédacteur, un agent, qui par ailleurs est recruté en interne sur un poste dont les missions correspondent à celles d'un rédacteur peut être nommé sur ce poste, tandis que deux agents titulaires ont pu être titularisés suite à leur période de stage fructueuse après réussite à concours. Par suite, il convient, à compter du **1^{er} septembre 2019** de :

Supprimer :	Créer :
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet - 1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	- 1 poste de rédacteur à temps complet

Le changement de catégorie hiérarchique implique de conserver l'emploi d'origine d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'agent stagiaire jusqu'à sa titularisation sur son grade de rédacteur.

III. Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (-5/+6)

La procédure de recrutement visant à remplacer des départs a abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent. Afin de nommer ces collaborateurs, il convient, afin de tenir compte des dates de départ et dates prévisionnelles d'arrivée des agents, d'effectuer dans un premier temps, les créations et suppressions suivantes au **1^{er} juillet 2019** :

Supprimer :	Créer :
- 1 poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet, - 3 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe à temps complet, - 3 postes d'adjoint technique à temps complet, - 1 poste d'attaché à temps complet

La création d'un poste d'attaché liée à l'évolution des besoins du service ne peut être compensée par la suppression du poste rédacteur principal de 2^{ème} classe de l'agent qu'il doit remplacer. En effet, la situation administrative de cet agent, qui n'exerce plus ses missions, nécessite que son emploi soit maintenu dans l'attente de l'avis des organismes consultatifs extérieurs à la Ville dont l'avis est requis.

Il convient dans un second temps d'effectuer les créations et suppressions suivantes au **1^{er} septembre 2019** :

Supprimer :	Créer :
- 1 poste de technicien à temps complet	- 1 poste de rédacteur à temps complet

IV. Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation (-1/+1)

Dans la perspective de l'ouverture des deux établissements de petite enfance sur le site « Albert 1^{er} » un poste d'assistant administratif doit être créé en lieu et place d'un poste d'adjoint de direction. La préparation de cette ouverture implique que cet assistant administratif soit en poste dès le **1^{er} septembre 2019** :

Supprimer :	Créer :
- 1 poste de puéricultrice de classe normale à temps complet.	- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à en supprimer 42 et à créer 43 postes au 1^{er} juillet 2019 et à en supprimer 4 et à en créer 3 au 1^{er} septembre 2019, soit 46 postes créés et 46 supprimés en finalité.

Le tableau des effectifs sera de *428,84* ETP au 1^{er} septembre 2019. Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er juin 2019	Au 1er juillet 2019	Au 1 ^{er} septembre 2019
Ville	<i>428,84</i> (dont 5 détachés pour stage)	<i>429,84</i> (dont 3 détachés pour stage)	<i>428,84</i> (dont 4 détachés pour stage)
CCAS	<i>17,69</i>	<i>17,69</i>	<i>17,69</i>
TOTAL :	<i>446,53</i>	<i>447,53</i>	<i>446,53</i>

Il est à noter que, au 1^{er} septembre 2019, sont maintenus au tableau des effectifs quatre postes pour des agents détachés pour stage dans un nouveau grade :

- deux postes de rédacteur,
- deux postes de bibliothécaire.